



## Programme de travail du CESNI 2025-2027

### Légendes :

Orientations stratégiques (A, B, C)

**En gras signifie analyse de problème.**

*Un numéro de tâche en italique signifie que cette tâche est continuée du programme de travail précédent.*

Priorité I signifie en cours ou à commencer au cours de la première moitié du mandat de trois ans.

Priorité II signifie à commencer au cours de la deuxième moitié du mandat de trois ans, généralement dès que le groupe de travail a finalisé les propositions pour les sujets de Priorité I.

Priorité III signifie qu'aucune action prévue, à évaluer après deux ans.

Priorité P comme « permanent » signifie que la tâche se poursuit de manière continue. La tâche concernée n'a ni début ni fin.

**Partie « Prescriptions techniques »**

Code	Tâche du programme de travail du CESNI	Priorité	Documents de travail
A)	<p>Le CESNI prépare et adopte des standards dans le domaine des prescriptions techniques des bateaux, en encourageant activement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les révisions régulières de l'ES-TRIN, afin de maintenir et de garantir le haut niveau de sécurité de la navigation intérieure et de suivre l'évolution technique,</li> <li>• les nouvelles technologies et l'innovation, y compris l'utilisation de combustibles de substitution, de batteries et de systèmes de propulsion électriques qui soutiennent la transition vers une flotte exempte d'émissions,</li> <li>• la numérisation de la navigation intérieure, y compris l'automatisation des bateaux, l'utilisation de documents numériques et des appareils de navigation et d'information,</li> <li>• l'utilisation d'outils électroniques pour l'enregistrement et l'échange d'informations relatives aux bateaux,</li> <li>• un système de label international,</li> <li>• la vérification et la poursuite de la simplification des dispositions transitoires applicables à la flotte existante.</li> </ul>		
PT-1	Élaborer des prescriptions pour l'utilisation de combustibles de substitution à bord des bateaux de navigation intérieure (Chapitre 30 et annexe 8), avec le soutien du groupe de travail temporaire CESNI/PT/FC	/	<p><b>CESNI/PT (21) 43 – Com. FR</b>  <b>CESNI/PT (21) 44 – Com. DE</b>  CESNI (23) 22 – Com. Secr.</p>
PT-2	Finaliser les dispositions transitoires des prescriptions relatives aux installations de propulsion électriques (Chapitre 11)	/	<p>CESNI/PT (17) 10 – Com. DE  CESNI/PT (19) 74 – Com. NL  CESNI/PT (21) 19 – Com. DE/FR/NL/Secr.  <b>CESNI/PT (21) 42 – Com. NL</b></p>
PT-3	Réviser les prescriptions relatives aux accumulateurs lithium-ion	/	<p><b>CESNI/PT (24) 47 – Com. HR, DE, FR</b>  CESNI/PT (23)m 25, item 3.6</p>
PT-4	Élaborer un standard pour une méthodologie de mesure et de calcul des émissions des bateaux de navigation intérieure ainsi que pour la définition des catégories d'émissions	I	<p><b>CESNI (23) 17 – Com. CCNR</b></p>
PT-5	Mettre à jour les prescriptions relatives aux appareils de navigation, de positionnement et d'information	//	<p><b>CESNI/PT (24) 49 – Com. DE</b></p>
PT-6	Finaliser les prescriptions pour les appareils électroniques, systèmes électroniques et réseaux électroniques (chapitre 12)	/	<p>CESNI/PT (21) 31 – Com. Secr.  CESNI/PT (21) 32 – Com. Secr.  CESNI/PT (24) 37 – Com. BE/DE  <b>CESNI/PT (24) 49 – Com. DE</b></p>

Code	Tâche du programme de travail du CESNI	Priorité	Documents de travail
PT-7	Élaborer des prescriptions minimales pour l'assistant de guidage pour la navigation intérieure	I	<b>CESNI/PT (21) 68 – Com. CCNR</b> CESNI (23) 6 – Com. CCNR CESNI/PT (24) 2 – Com. Secr.
PT-8	Élaborer des prescriptions minimales pour les systèmes destinés à la prévention des collisions avec des ponts (incluant éventuellement un standard d'essai)	II	<b>CESNI/PT (24) 49 – Com. DE</b>
PT-9	Élaborer des prescriptions pour les équipements à bord des bâtiments conduits à distance sur la base de l'expérience acquise et, par la suite, élaborer des prescriptions et des recommandations concernant les centres de conduite à distance	II	CESNI/PT (21) 67 – Com. CCNR <b>CESNI (24) 16 = CESNI/PT (24) 50 – Com. CCNR</b> <b>CESNI/PT (24) 49 – Com. DE</b>
PT-10	Élaborer un nouveau modèle du certificat de bateau de navigation intérieure et l'instruction de service (ESI) correspondante	I	<b>CESNI/PT (20) 46 rev. 1 – Com. Secr</b> CESNI/PT/Mod (24) 5 rev. 2 – Com. Secr.
PT-11	Réviser et simplifier les dispositions transitoires pour les bateaux existants avec l'appui d'un groupe de travail temporaire	I	<b>CESNI/PT (20) 34 – Com. BE</b> CESNI/PT (22) 14 rev. 2 – Com. Secr. CESNI/PT/DT (24) 1 rev.1 – Com. Secr.
PT-12	Réviser les dispositions transitoires à long terme en vue de trouver une solution collective pour la préservation des petits bateaux d'une longueur inférieure à 55 m.	II	<b>CESNI (24) 16 = CESNI/PT (24) 50 – Com. CCNR</b>
PT-13	Réviser les prescriptions applicables aux bateaux à marchandises nouvellement construits d'une longueur inférieure à 55 m et, par la suite, aux petits engins flottants nouvellement construits	III	<b>CESNI/PT (21) 47 – Com. FR</b> <b>CESNI/PT (24) 51 rev. 1 – Com. IWTp (pas encore disponible)</b>
PT-14	Faciliter la bonne mise en œuvre des prescriptions de stabilité existantes, en particulier avec la pesée et l'expérience de stabilité lors du renouvellement de certificat de bateau de navigation intérieure et, par la suite, réviser les prescriptions de stabilité pour les différents types de bâtiment	III	<b>CESNI/PT (17) 53 – Com. AT</b> <b>CESNI/PT (18) 45 – Com. FR</b> CESNI/PT (21) 37 – Com GERC (item 2 c) CESNI/PT (24) 58 – Com. FR <b>CESNI/PT (24) 71 – Com. GERC (pas encore disponible)</b>

<b>Code</b>	<b>Tâche du programme de travail du CESNI</b>	<b>Priorité</b>	<b>Documents de travail</b>
PT-15	Réviser les prescriptions de solidité de la coque, préparer une ESI sur l'inspection de la coque et établir des directives de chargement pour le bateau	II	<b>CESNI/PT (24) 46 – Com. BE</b>
PT-16	Réviser les prescriptions pour les bateaux à passagers à voile (chapitre 20) pour augmenter le niveau de sécurité et suivre les développements technologiques	II	<b>CESNI/PT (24) 43 – Com. NL</b>
PT-17	Réviser les prescriptions concernant la vitesse minimale et les capacités d'évitement et d'arrêt des grands convois poussés (Articles 5.06, 5.07 et 5.09)	II	<b>CESNI/PT (24) 44 – Com. AT, RO</b>
PT-18	Réviser les prescriptions concernant les échelles de tirant d'eau (Article 4.04) des bateaux à passagers, pousseurs et des engins flottants	III	<b>CESNI/PT (24) 46 – Com. BE</b>

Code	Tâche du programme de travail du CESNI	Priorité	Documents de travail
	<p>B) Le CESNI contribue à la bonne mise en œuvre des standards dans le domaine des prescriptions techniques des bateaux, y compris pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'adaptation permanente de standards et de lignes directrices de qualité,</li> <li>• la préparation de notices explicatives pour les principaux standards ou amendements,</li> <li>• la délibération sur l'interprétation et l'application uniformes des standards, y compris les orientations pour les commissions de visite,</li> <li>• la coopération avec les organismes de normalisation internationaux,</li> <li>• la facilitation de l'innovation par la réduction de la charge administrative liée à la mise en œuvre,</li> <li>• la délibération sur les dérogations et équivalences aux prescriptions techniques pour un bâtiment déterminé,</li> <li>• les orientations techniques relatives à l'alimentation électrique à quai des bateaux de navigation intérieure, destinées aux ports, exploitants et administrations.</li> </ul>		
PT-19	Délibérer sur les dérogations et équivalences aux prescriptions techniques pour des bâtiments déterminés	P	-
PT-20	Délibérer sur l'interprétation et l'application uniformes des standards et maintenir des standards, instructions de service et FAQ de qualité	P	CESNI/PT (24) 49 – Com. DE (exemples)
PT-21	Préparer les notes explicatives pour les principaux standards ou amendements	P	CESNI (24) 2 – Com. Secr.
PT-22	Préparer et organiser la prochaine réunion commune des Commissions de visite (et traiter les questions restées en suspens après la réunion tenue à Zagreb en 2023)	P	CESNI/PT (23)m 60 rev. 1
PT-23	Actualiser les listes des autorités, sociétés, appareils et équipements agréés dans le domaine des prescriptions techniques des bateaux de navigation intérieure (listes.cesni.eu)	P	-

Code	Tâche du programme de travail du CESNI	Priorité	Documents de travail
C)	<p>Sur les thèmes prioritaires concernant la sécurité et le développement durable en navigation intérieure et d'autres aspects y afférent, le CESNI apporte des conseils et des analyses dans le domaine des prescriptions techniques, concernant en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le déploiement de nouvelles technologies et de carburants de substitution,</li> <li>• la base de données européenne des bateaux (EHDB),</li> <li>• la réduction de l'impact environnemental de la navigation intérieure (pollution de l'air et de l'eau, nuisances sonores, vibrations et émissions de gaz à effet de serre),</li> <li>• la prévention des dommages et collisions,</li> <li>• les données relatives aux accidents, afin d'améliorer les prescriptions techniques et de prévenir de nouveaux accidents, en étroite collaboration avec le CESNI/QP.</li> </ul>		
PT-24	Donner des conseils et soutenir le développement et la mise en œuvre de la base de données européenne des bateaux (EHDB), y compris d'éventuelles adaptations de l'ES-TRIN et les interconnexions possibles entre les champs de données du nouveau modèle de certificat de bateau de navigation intérieure	III	-
PT-25	Procéder à une analyse des lacunes de l'ES-TRIN pour soutenir la navigation automatisée	III	<b>CESNI/PT (21) 73 – Com. BE</b>
PT-26	Collecter de l'expérience acquise dans le cadre de projets de recherche et l'expérience pratique en matière d'adaptation des bateaux aux périodes de basses eaux, ainsi que la surveillance des obstacles et des lacunes réglementaires	P	<b>CESNI (24) 16 = CESNI/PT (24) 50 – Com. CCNR</b>
PT-27	Donner suite aux recommandations formulées à l'issue des enquêtes sur les accidents graves	P	CESNI/PT (24) 46 – Com. BE

**Partie « Qualifications professionnelles »**

Code	Tâche du programme de travail du CESNI	Priorité	Documents de travail
A)	<p><b>Le CESNI prépare et adopte des standards</b> dans le domaine des qualifications professionnelles, en promouvant activement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les révisions régulières de l'ES-QIN, afin de maintenir et de garantir le haut niveau de sécurité de la navigation intérieure et de suivre l'évolution technique,</li> <li>- l'élaboration de standards de compétences pour               <ul style="list-style-type: none"> <li>o les entrepreneurs, notamment en ce qui concerne la numérisation et le verdissement,</li> <li>o l'utilisation des nouvelles technologies et l'innovation, y compris l'utilisation de carburants de substitution, de batteries et de systèmes de propulsion électrique,</li> <li>o le travail à bord de bateaux utilisant de plus en plus de fonctions numériques, y compris les bateaux automatisés,</li> <li>o l'éco-navigation,</li> <li>o des outils de formation modernes, y compris l'apprentissage à distance,</li> </ul> </li> <li>- l'établissement de prescriptions modernes relatives aux équipages,</li> <li>- l'utilisation d'outils électroniques modernes pour l'enregistrement et l'échange d'informations relatives aux équipages.</li> </ul>		
QP-1	Mise à jour de l'ES-QIN en liaison avec les révisions régulières de l'ES-TRIN, de l'ES-RIS et d'autres réglementations (par exemple dans le domaine de la cybersécurité et dans ceux de la réglementation de l'UE, de l'OMI, etc., et des normes techniques ISO et CEN)	P	ES-QIN 2024/1
QP-2	Projet de tableaux de compétences pour les entrepreneurs en navigation intérieure (transport de marchandises), y compris les compétences environnementales et numériques, comme contribution à la mise à jour de la directive 87/540 <sup>1</sup> après vérification et évaluation de son adéquation.	I	CESNI/QP (24) 2 rev. 2 <b>CESNI/QP (21) 88 – Com. Secr.</b>
QP-3	Projet de tableaux de compétences pour les entrepreneurs en navigation intérieure (transport de passagers), y compris les compétences environnementales et numériques, comme contribution à la mise à jour de la directive 87/540 <sup>1</sup> après vérification et évaluation de son adéquation.	III	<b>CESNI/QP (21) 88 – Com. Secr.</b>
QP-4	Projet de tableaux de compétences pour les technologies nouvelles et innovantes, y compris l'utilisation de carburants alternatifs pertinents (par ex. hydrogène, ammoniac), et les installations de propulsion, y compris une évaluation de l'approche adoptée pour le méthanol et les installations de propulsion électriques.	I	<b>CESNI/QP (21) 87 – Com. Secr.</b> CESNI (24) 7 rev. 1 = CESNI/QP (24) 9 rev. 2 – Com. Secr. (méthanol) CESNI (24) 6 rév. 1 = CESNI/QP (24) 8 rév. 2 (propulsion électrique)
QP-5	Révision des standards pour l'examen pratique requis pour l'obtention d'un certificat de qualification pour la fonction d'expert en gaz naturel liquéfié (GNL) et évaluation de la nécessité de développer des standards pour d'autres technologies (par ex. pour le méthanol, l'hydrogène, la propulsion électrique, l'ammoniac).	I	<b>CESNI/QP (24) 27 – Com. NL</b>
QP-6	Nouveaux standards pour les simulateurs utilisés pour les nouvelles compétences liées aux énergies alternatives (y compris le GNL)	//	CESNI/QP (21) 53 – Com. NL <b>CESNI/QP (21) 90 – Com. Secr.</b>

<sup>1</sup> Directive 87/540/CEE du Conseil du 9 novembre 1987 relative à l'accès à la profession de transporteur de marchandises par voie navigable dans le domaine des transports nationaux et visant à la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres concernant cette profession (JO L 322 du 12.11.1987, p. 20).

Code	Tâche du programme de travail du CESNI	Priorité	Documents de travail
QP-7	Standards et recommandations concernant les opérateurs dans les centres de conduite à distance (CCD) et les membres d'équipage (OL et ML) à bord de bateaux conduits à distance	III	<b>CESNI/QP (21) 69 rev. 1 = CESNI/PT (21) 67 rev. 1 = CESNI/TI (21) 53 rev. 1 – Com. CCNR</b>
QP-8	Mise à jour de standards de compétence, projet de standards pour l'examen (pratique) et projet de standards concernant les simulateurs pour l'utilisation de l'assistant de guidage pour la navigation intérieure , élaboration d'une brochure pour les usagers	I	<b>CESNI/QP (21) 70 = CESNI/PT (21) 68 = CESNI/TI (21) 54 – Com. CCNR</b> CESNI/QP (24) 20 rev. 20
QP-9	Mise à jour des standards de compétence et des standards pour les examens pratiques dans le cadre du suivi concret de la réunion des Commissions d'examen tenue en 2023	I	<b>CESNI/QP (24) 28 – Com. Secr.</b> CESNI/QP (24) 19 rev. 1 – Com. Secr. CESNI/QP (23) 102 – Com. Secr.
QP-10	Projet de standards pour des exigences minimales flexibles en matière d'équipage (sur la base de la charge de travail et de la répartition des tâches)	I	<b>CESNI/QP (21) 51 – Com. Secr.</b> CESNI/QP/Crew (24) 8 rev. 2
QP-11	Élaboration d'une approche du CESNI pour le personnel de sécurité, développement de lignes directrices pour les secouristes et les porteurs d'appareils respiratoires.	I	<b>CESNI/QP (24) 44 – Com. HU</b>
QP-12	Projet de standards relatifs aux exigences fonctionnelles et techniques pour les outils électroniques d'enregistrement et d'échange d'informations relatives aux équipages	I	<b>CESNI/QP (24) 29 – Com. DG MOVE</b> CESNI/TI (24) 28 = CESNI/QP (24) 26
QP-13	Examen de la réglementation afin de promouvoir des opportunités pour diverses applications de simulateurs	II	<b>CESNI (24) 16 = CESNI/QP (24) 35 – Com. CCNR</b>



Code	Tâche du programme de travail du CESNI	Priorité	Documents de travail
<p>B) Le CESNI <b>contribue à la bonne mise en œuvre des standards</b> dans le domaine des qualifications professionnelles, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'adaptation permanente de standards et de lignes directrices de qualité,</li> <li>- l'élaboration de lignes directrices et de notices explicatives pour les principaux standards ou amendements,</li> <li>- les délibérations sur l'interprétation et l'application uniformes des standards,</li> </ul>			
QP-14	Mise à jour des documents d'orientation et des standards ne figurant pas dans l'ES-QIN, par ex. les modèles pour les examens, l'examen pratique au niveau opérationnel, la formation de base à la sécurité pour les hommes de pont, les phrases standardisées, le certificat médical, les lignes directrices, etc.	P	<b>CESNI/QP (21) 74 – Com. Secr.</b>
QP-15	Création et appui à une base de données européenne de questions à choix multiples pour le niveau de commandement (ML)	I	<b>CESNI/QP (21) 73 – Com. Secr.</b> CESNI/QP/QM (24) 23 (état : avril 2024)
QP-16	Réunion des commissions d'examen et des examinateurs des programmes de formation approuvés (tous les trois ans)	P	<b>CESNI/QP (21) 79 – Com. Secr.</b>
QP-17	Notices explicatives pour les nouveaux standards, pour les documents d'orientation importants et pour les amendements importants de ces documents	P	
QP-18	Interprétation de l'ES-QIN (par exemple via les FAQ) et échange sur l'application uniforme des standards et des documents d'orientation	P	CESNI/QP (24)m 41 – point 10.1 de l'ordre du jour. Les délégations sont convenues de comparer les procédures actuelles pour l'approbation des simulateurs afin de déterminer s'il est nécessaire de les harmoniser.
QP-19	Clarification des termes « retrait », « suspension », « confiscation » et harmonisation des approches pratiques	II	<b>CESNI (24) 16 = CESNI/QP (24) 35 – Com. CCNR</b>

Code	Tâche du programme de travail du CESNI	Priorité	Documents de travail
C)	<p>Sur les thèmes prioritaires concernant la sécurité et le développement durable en navigation intérieure, le CESNI <b>apporte des conseils et des analyses</b> dans le domaine des qualifications professionnelles, en particulier pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la base de données européenne des équipages (ECDB),</li> <li>- des concepts pour des cours de recyclage destinés aux membres d'équipage dans les domaines de la numérisation et du verdissement de la flotte.</li> </ul>		
QP-20	Conseils pour l'ECDB : appui à l'évolution de l'ECDB en recueillant les enseignements et observations des usagers et en les intégrant de manière structurée au processus d'amélioration de l'ECDB	/	
QP-21	Contribution visant à rendre plus attrayants les emplois liés aux voies de navigation intérieure	P	<b>CESNI (24) 16 = CESNI/QP (24) 35 – Com. CCNR</b> CESNI/QP (24) 24 – plateforme IWT
QP-22	Contribution à la révision de la directive (UE) 2017/2397 en identifiant les points susceptibles de devoir être modifiés ou examinés.	P	<b>CESNI (24) 16 = CESNI/QP (24) 35 – Com. CCNR</b>

**Partie « Technologies de l'information »**

Code	Tâche du programme de travail du CESNI	Priorité	Documents de travail
<p>A) Le CESNI <b>prépare et adopte des standards</b> dans le domaine des technologies de l'information, en encourageant activement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les révisions régulières de l'ES-RIS, afin de maintenir et de garantir le haut niveau de sécurité de la navigation intérieure et de suivre l'évolution technique et de faciliter l'intégration de la navigation intérieure dans les chaînes logistiques et la dématérialisation des documents de transport,</li> <li>- la numérisation de la navigation intérieure, y compris les bateaux automatisés, en tenant compte des aspects relatifs à la cybersécurité et la protection des données.</li> <li>- l'utilisation d'outils électroniques pour l'enregistrement et l'échange d'informations sur les équipages et les bateaux.</li> </ul>			
TI-1	Révision des parties de l'ES-RIS relatives à l'ECDIS intérieur, en tenant compte - le cas échéant - des nouveaux développements concernant la spécification de produit S-401	/	CESNI (24) 52 = CESNI/TI (24) 32 rev.1 = CESNI/TI/iECDIS (24) 22 rev.2
TI-2	Préparer l'incorporation de la visualisation du TGAIN dans les parties ECDIS Intérieur de l'ES-RIS	/	CESNI (24) 29 = CESNI/TI (24) 41 rev.1 = CESNI/TI/iECDIS (24) 21 rev.2
TI-3	Analyse et mise en œuvre de la visualisation des informations liées au radar et des informations provenant de capteurs émergents pour une automatisation accrue de la navigation dans l'ECDIS Intérieur	II	CESNI (24) 30 = CESNI/TI (24) 37 rev.1 = CESNI/TI/iECDIS (24) 20 rev.2
TI-4	Préparer l'incorporation d'essais pour la visualisation des messages spécifiques aux applications (ASM) de l' AIS intérieur dans la partie Standard d'essai pour l'ECDIS Intérieur de l'ES RIS	/	CESNI (24) 31 = CESNI/TI (24) 35 rev.1 = CESNI/TI/iECDIS (24) 19 rev.2
TI-5	Préparer une révision de la partie ERI de l'ES-RIS	/	CESNI (24) 32 = CESNI/TI (24) 31 rev.1 = CESNI/TI/ERI (24) 17 rev.2
TI-6	Élaborer un standard d'essai ERI (centré sur le message ERINOT)	/	CESNI (24) 32 = CESNI/TI (24) 31 rev.1 = CESNI/TI/ERI (24) 17 rev.2
TI-7	Poursuivre la transition d'EDIFACT à XML dans la partie ERI de l'ES-RIS	/	CESNI (24) 32 = CESNI/TI (24) 31 rev.1 = CESNI/TI/ERI (24) 17 rev.2
TI-8	Projets d'amendements aux parties II et VI de l'ES-RIS	II	CESNI (24) 35 = CESNI/TI (24) 34 rev.1 = CESNI/TI/VTT (24) 19 rev.2
TI-9	Améliorer le contrôle de la qualité des Avis à la batellerie	II	CESNI (24) 36 = CESNI/TI (24) 33 rev.1 = CESNI/TI/NtS (24) 19 rev.2

Code	Tâche du programme de travail du CESNI	Priorité	Documents de travail
TI-10	Préparer les spécifications techniques pour les données de navigation et de planification des voyages, notamment en intégrant le concept RIS.NET dans l'ES-RIS	I	CESNI (24) 37 = CESNI/TI (24) 40 rev.1 = CESNI/TI/NtS (24) 24 rev.2
TI-11	Élaborer une version révisée de la partie Avis à la batellerie de l'ES-RIS	I	CESNI (24) 36 = CESNI/TI (24) 33 rev.1 = CESNI/TI/NtS (24) 19 rev.2
TI-12	Standards et recommandations relatifs aux centres de conduite à distance de bateaux (aspects techniques, aspects liés à la communication et aux qualifications professionnelles)	III	CESNI (24) 16 = CESNI/TI (24) 44 = CESNI/PT (24) 50 = CESNI/QP (24) 35
TI-13	Élaborer un standard d'échange d'informations pour le partage des intentions, à utiliser entre les bateaux ou entre un bateau et les VTS.	I	CESNI (24) 40 = CESNI/TI (24) 42 rev.1 = CESNI/TI/IECDIS (24) 9 rev.2 = CESNI/TI/VTT (24) 9 rev.2
TI-14	Exigences applicables aux appareils de positionnement pour de futures applications de l'automatisation dans la navigation intérieure	II	CESNI (24) 41 = CESNI/TI (24) 25 rev.2 = CESNI/TI/IECDIS (24) 25 rev.2 = CESNI/TI/VTT (24) 23 rev.2

Code	Tâche du programme de travail du CESNI	Priorité	Documents de travail
<p>B) Le CESNI <b>contribue à la bonne mise en œuvre des standards</b> dans le domaine des SIF et dans d'autres domaines des technologies de l'information, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le maintien de standards de qualité, notamment en harmonisant leur rédaction, en augmentant la qualité et la cohérence des différentes versions linguistiques et en rendant les standards plus accessibles et intelligibles,</li> <li>- l'élaboration de lignes directrices et de notices explicatives pour les principaux standards ou amendements,</li> <li>- les délibérations sur l'interprétation et l'application uniformes des standards,</li> <li>- l'élaboration et la gestion de procédures pour la maintenance des données dans les bases de données revêtant une importance particulière pour la navigation intérieure,</li> <li>- la collecte permanente d'informations sur la mise en œuvre des SIF.</li> </ul>			
TI-15	Mise à jour du document « Procédures d'entretien des données de référence et de l'Index SIF »	//	<b>CESNI (24) 43 = CESNI/TI (24) 45 rev.1</b>
TI-16	Projet de lignes directrices pour le contrôle de l'intégrité de la liaison de données VHF de l'AIS Intérieur (VDL AIS)	//	<b>CESNI (24) 25 = CESNI/TI (24) 34 rev.1 = CESNI/TI/VTT (24) 19 rev.2</b>
TI-17	Mise à jour des quatre guides relatifs aux technologies clefs des SIF	//	<b>CESNI (24) 45 = CESNI/TI (24) 50 rev.1 = CESNI/TI/IECDIS (24) 14 = CESNI/TI/NtS (24) 14 = CESNI/TI/ERI (24) 14 = CESNI/TI/VTT (24) 14</b>
TI-18	Mettre à jour les lignes directrices pour le montage de l'AIS en fonction de l'évolution de l'annexe 5 de l'ES-TRIN	/	<b>CESNI (24) 35 = CESNI/TI (24) 34 rev.1 = CESNI/TI/VTT (24) 19 rev.2</b>
TI-19	Projet de lignes directrices pour les ASM et AtoN AIS	//	<b>CESNI (24) 35 = CESNI/TI (24) 34 rev.1 = CESNI/TI/VTT (24) 19 rev.2</b>
TI-20	Maintien de standards de qualité, en particulier pour la terminologie et les références normatives, y compris leur publication et communication	P	<b>CESNI (24) 48 = CESNI/TI (21) 46 corr.1</b>

Code	Tâche du programme de travail du CESNI	Priorité	Documents de travail
<p>C) Sur les thèmes prioritaires concernant la sécurité et le développement durable de la navigation, ainsi que d'autres secteurs de la navigation intérieure, le CESNI apporte <b>des conseils et des analyses</b> dans le domaine des <b>technologies de l'information</b>, en particulier pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Système européen de gestion des données de référence (ERDMS),</li> <li>- les initiatives concernant l'utilisation des outils numériques dans la navigation intérieure et l'introduction progressive de documents électroniques,</li> <li>- la mise à jour de cadres techniques pour les SIF.</li> </ul>			
TI-21	Évaluer l'impact de la future directive RIS révisée sur l'ES-RIS	II	CESNI (24) 49 = CESNI/TI (24) 27 rev.1 = CESNI/TI/iECDIS (24) 10 rev.1 = CESNI/TI/NtS (24) 10 rev.1 = CESNI/TI/ERI (24) 10 rev.1 = CESNI/TI/VTT (24) 10 rev.1
TI-22	Sur la base d'un examen préliminaire du règlement RGPD, élaborer des lignes directrices pour la mise en œuvre concrète des mesures de protection des données à caractère personnel en lien avec les standards pour l'échange de données du transport par voie de navigation intérieure en Europe	I	CESNI (24) 39 = CESNI/TI (21) 55 rev.1
TI-23	Analyser l'impact des nouveaux développements techniques sur la partie VTT de l'ES-RIS	III	CESNI (24) 35 = CESNI/TI (24) 34 rev.1 = CESNI/TI/VTT (24) 19 rev. 2
TI-24	Préparer un projet de guide de bonnes pratiques en matière de cybersécurité à bord des bateaux et dans les ports intérieurs	III	CESNI (24) 33 = CESNI/TI (21) 64 rev.1
TI-25	Analyser et adapter, au contexte européen, les "Lignes directrices et recommandations pour les SIF, édition 2023" de l'AIPCN, en vue de leur intégration dans les lignes directrices SIF du CESNI.	II	CESNI (24) 47 = CESNI/TI (24) 39 rev.1
TI-26	Fournir des conseils et des analyses pour des initiatives de soutien concernant les outils numériques dans la navigation intérieure. En particulier, à la demande de CESNI/QP, contribuer à l'élaboration des spécifications techniques en lien avec les technologies de l'information applicables aux outils électroniques utilisés pour l'enregistrement et l'échange d'informations relatives aux équipages.	P	CESNI (24) 38 = CESNI/TI (21) 51 rev.1 CESNI (24) 22 = CESNI/TI (24) 28 rev.1 = CESNI/QP (24) 26 rev.1
TI-27	Élaborer des lignes directrices concernant la mise en œuvre de technologies numériques destinées à soutenir les systèmes de navigation automatisée ou de conduite à distance, y compris les aspects liés à la cybersécurité.	II	CESNI (24) 42 = CESNI/TI (24) 38 rev.1
TI-28	Identification des obstacles et lacunes de l'ES-RIS susceptibles d'entraver le développement de la navigation automatisée ou de la conduite à distance	II	CESNI (24) 16 = CESNI/TI (24) 44 = CESNI/PT (24) 50 = CESNI/QP (24) 35
TI-29	Réfléchir à l'introduction de la signature électronique dans la navigation intérieure afin d'accroître la cybersécurité des documents électroniques	II	CESNI (24) 46 = CESNI/TI (24) 51 rev.1
TI-30	Évaluation de l'impact de l'eFTI sur la partie ERI de l'ES-RIS	I	CESNI (24) 34 = CESNI/TI (24) 36 rev.1 = CESNI/TI/ERI (24) 19 rev.2

**Partie « Affaires générales »**

<b>Code</b>	<b>Tâche du programme de travail CESNI</b>	<b>Priorité</b>
AG-1	Évaluation et éventuelle révision des règles de fonctionnement du CESNI <i>(en ce qui concerne le Règlement intérieur : toute proposition de révision devra être adressée à la Commission centrale pour la navigation du Rhin)</i>	P
AG-2	Suivi et contribution aux activités de communication du Comité, en vue d'assurer la bonne dissémination des informations relatives aux activités du CESNI et de renforcer le niveau d'acceptabilité et d'appropriation des standards	P
AG-3	Collecter des expériences et recommandations sur des projets innovants en navigation intérieure et sur des besoins de standards associés, en vue d'alimenter la préparation du futur programme de travail du CESNI au-delà de 2021	P

\*\*\*